



SÉANCE DU CONSEIL
DU 16 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf, le seize mai à vingt heures trente, les membres du conseil de la Communauté de Communes CAZALS-SALVIAC dûment convoqués se sont réunis aux Arques, sous la présidence de M. André BARGUES, Président.

Nombre de membres en exercice : vingt-cinq.

Date de convocation : 9 mai 2019.

Présents : Mesdames et Messieurs ALAZARD Laurent, ANNÈS Jean, BARGUES André, BESSIÈRES Rosette, BLANC Madeleine, BONAFOUS Jérôme, COURNAC Jean-Marie, DUPUY Jacques, FAUCON Alain, FIGEAC Michel, FIGEAC Mireille, GAIRIN Marie-Jeanne, MARLARD Pierre, MARTEL Jean-Luc, MARTIN Thierry, PÉRIÉ Pascal, ROUX Jacques, SÉGOL Pierre, VAYSSIÈRES André et VILARD Gilles.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs AUBRY Richard (pouvoir à ROUX Jacques), BÉNAZÉRAF Catherine, DELPECH Anne-Marie, IRAGNES-COLIN Viviane (pouvoir à FAUCON Alain) et RUSCASSIE Philippe (pouvoir à ALAZARD Laurent).

M. BONAFOUS Jérôme a été élu secrétaire de séance.

I. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE SÉANCE

Le procès-verbal de la précédente séance est approuvé.

II. DÉLIBÉRATIONS

N° 19.1605.01 - TRANSFERT DE L'ASSOCIATION BAMBIN'ADO

Le Président rappelle au conseil la décision de principe du 20/02/2019 de reprendre les activités de l'association Bambin'ado en régie directe. Il porte à la connaissance du conseil l'avancée du travail sur ce point, les étapes de concertation déjà menées et celles restant à réaliser, les procédures nécessaires à l'aboutissement du transfert et les délais qui en découlent.

Il propose au conseil de fixer la date du transfert au 01/01/2020.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- confirme la décision du 20/02/2019 de reprendre en régie directe l'ensemble des activités de l'association Bambin'ado, conformément aux dispositions de l'article L2221-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et conformément à l'article L1224-3 du Code du Travail en ce qui concerne plus spécifiquement le personnel,
- fixe la date du transfert des activités au 01/01/2020,
- donne pouvoir au Président ou son représentant pour l'ensemble des démarches nécessaires à la bonne réalisation du transfert.

- MÊME SÉANCE -

N° 19.1605.02 – DM 1 - BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE

Le Président indique au conseil qu'il convient de rectifier une erreur matérielle au Budget annexe du réseau de chaleur et de la chaufferie à Cazals comme ci-après :

BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE - DM N° 1	DEPENSES		RECETTES	
	Comptes	Montant	Comptes	Montant
INTITULÉ				
INVESTISSEMENT		1 177		1 177
OPERATION 02 - NON INDIVIDUALISE		1 177		
<i>Installations générales, agencements</i>	2135-0002	1 177		
CHAPITRE 001 - SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE				1 177
FONCTIONNEMENT		0		0

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la décision modificative.

- MÊME SÉANCE -

N° 19.1605.03 – DM 2 - BUDGET ANNEXE MULTIPLE À DÉGAGNAC

Le Président indique au conseil qu'il convient de rectifier une erreur matérielle au Budget annexe du Multiple rural à Dégagnac comme ci-après :

BUDGET ANNEXE MULTIPLE DEGAGNAC - DM N° 2	DEPENSES		RECETTES	
	Comptes	Montant	Comptes	Montant
INTITULÉ				
INVESTISSEMENT		0		0
OPERATION 02 - NON INDIVIDUALISE		11 397		
<i>Immeuble de rapport</i>	2132-0002	11 397		
CHAPITRE 001 - SOLDE D'EXECUTION NEGATIF		-11 397		0
FONCTIONNEMENT		0		0

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la décision modificative.

- MÊME SÉANCE -

N° 19.1605.04 – MISSION COORDINATION-ANIMATION CTG

Le Président rappelle au conseil la démarche engagée en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales du Lot, dans le cadre du Contrat Territorial Global (CTG). Comme indiqué au cours des précédentes réunions de présentation de ce nouveau contrat, la démarche nécessite non seulement d'assurer un suivi spécifique mais également d'assurer l'animation de la dynamique partenariale locale et institutionnelle dans le champ de l'action sociale : petite enfance, enfance, jeunesse et éducation, parentalité, vie des familles, animation et lien social, logement cadre de vie, handicap.

En vue de la signature prochaine du CTG, le Président propose de créer le poste visant à assurer cette mission de coordination et d'animation, pour un mi-temps, à compter du 1^{er} juin 2019.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de créer le poste visant à assurer la mission de coordination et d'animation du CTG, pour un mi-temps, à compter du 1^{er} juin 2019.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents.

Date	n°	Objet	FOLIO
16/05/19		Séance ordinaire du conseil communautaire	
19.1605.	01	Transfert de l'association Bambin'ado	2019-46
19.1605.	02	DM 1 - Budget annexe Chaufferie	2019-47
19.1605.	03	DM 2 - Budget annexe Multiple à Dégagnac	2019-47
19.1605.	04	Mission coordination-animation CTG	2019-47

III. QUESTIONS DIVERSES

IV. COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS

V. PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

JUN	06/06/19	18 :00	Salviac	Bureau
	27/06/19	20 :30	LÉOBARD	Conseil ATTENTION 4° jeudi
SEPTEMBRE	05/09/19	18 :00	Salviac	Bureau
	19/09/19	20 :30	GINDOU	Conseil